



PROCÈS-VERBAL Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le premier (1^{er}) jour du mois d'avril 2019 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	siège # 1
M. André Therrien, conseiller	siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	siège # 3
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, M. Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Laverdure, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Items statutaires	
1.1 Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2 Période de questions	
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019	Décisions
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019	
1.4 Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.5 Adoption des comptes à payer	Décision
1.6 Dépôt de la situation financière au 1 ^{er} avril 2019	Information
1.7 Suivi des dossiers municipaux	Information
2. Administration	
2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus	Décision
2.2 Radiation d'une mauvaise créance – location Domaine Aylmer	Décision
2.3 ClicSÉQUR – Revenu Québec – Responsable des services électroniques	Décision
2.4 Autorisation signataires des effets bancaires	Décision
3. Infrastructures municipales	
3.1 Devis d'appel d'offre - excavatrice hydraulique sur roues de 14 tonnes	Décision
3.2 Chlorure de calcium – choix du fournisseur	Décision
3.3 Pierre concassée – choix du fournisseur	Décision
4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	
4.1 Création d'un poste d'opérateur/opératrice en traitement des eaux	Décision
5. Services de proximité, développement et tourisme	
5.1 Facture de RAPPEL pour la caractérisation du site du parc du Lac-Aylmer : affectation du surplus	Décision
6. Communications et participation citoyenne	
7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture	
8. Finances, budget et taxation	
8.1 États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018	Décision
8.2 Règlement d'emprunt pour l'achat d'une excavatrice sur roue – Avis de motion et présentation	Information

- 9. Urbanisme et environnement**
- 9.1 Projet de règlement n° 1160 visant à modifier le règlement de zonage n°1035 Décision
- 9.2 Projet de règlement n° 1161 visant à modifier le règlement n° 1034 sur les permis et certificats Information
- 9.3 Appui au projet du Conseil de l'environnement et de la culture présenté au Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC du Granit Décision
- 9.4 Participation de la municipalité à la caractérisation des berges du lac Aylmer Décision
- 9.5 CPTAQ : Exclusion de la zone agricole de 2 secteurs Information
- 10. Sécurité publique**
- 10.1 Projet de regroupement des services d'incendie du secteur sud de la MRC des Appalaches Décision
- 11. Affaires diverses**
- 12. Liste de la correspondance**
- 13. Période de questions**
- 14. Certificat de disponibilité**
- 15. Levée de la séance**

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Therrien,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2019-04-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

M. Denis Lalumière invite les citoyens à s'exprimer sur les sujets à l'ordre du jour.

1.3 Adoption des procès-verbaux

• **Séance ordinaire du 4 mars 2019**

Il est proposé par M. Richard Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que présenté par la directrice générale.

2019-04-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• **Séance extraordinaire du 11 mars 2019**

Il est proposé par M. Marc Cantin,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019 tel que présenté par la directrice générale.

2019-04-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD		
Liste des comptes à payer au 1er avril 2019		
1	INFOTECH	273,18 \$
4	PETITE CAISSE	208,10 \$
8	DANY ST-ONGE	374,76 \$
9	BILO-FORGE INC	90,36 \$
15	GESCONEL INC.	508,29 \$
18	TÉLÉ-ALARME PLUS (système de caméra au chalet des Loisirs)	914,05 \$
29	VILLE DE DISRAELI (site enfouissement + entraide incendie)	6 160,62 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	40,00 \$
71	RICHARD PICARD	31,28 \$
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	606,96 \$
115	PURULATOR	67,71 \$
163	C.N.E.S.S.T.	430,80 \$
214	GARAGE OSCAR BROCHU (moteur chauffe-voiture souffleur)	163,89 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	26,94 \$
467	SUMACOM (plaques Lyne et Éric)	107,51 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE (huile, essence et diesel)	6 685,54 \$
489	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD (mise à jour lois municipales)	201,60 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	502,21 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (audit des livres et préparation états financiers)	6 898,50 \$
581	CONSEIL DE L'ENV. ET DE LA CULTURE DE STRATFORD (subvention)	2 000,00 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (POMPES ET SOUFFLANTES)	3 372,71 \$
654	NAPA DISRAELI	84,04 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	6 563,16 \$
832	PECTEAU FORD (entretien Ford 2019)	551,49 \$
864	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC (inspection appareils respiratoires)	1 124,39 \$
889	PROPANE GRG (propane garage municipal et caserne)	1 675,58 \$
894	SSQ (assurance pompiers volontaires)	817,50 \$
929	MULTICOPIE (enveloppes et papier en-têtes)	1 214,14 \$
1052	LE PRO DU CB	45,99 \$
1066	ALSCO CORP.	443,90 \$
1081	GESTERRA	1 995,75 \$
1206	SOLUTIONS TELECOM	180,17 \$
1233	CHEMACTION	439,78 \$
1264	L'ARSENAL (boyaux incendie)	3 331,69 \$
1272	SYLVIE VEILLEUX	12,59 \$
1312	CHRISTINE HÉBERT (révision de texte pour le site Web)	81,00 \$
1320	RAYNALD DOYON (essuie-tout, papier mouchoir, papier toilette, savon)	615,24 \$
1338	MULTI-SERVICES M.G.M. INC. (réparer chaudière)	1 344,53 \$
1356	EUROFINS (analyse eau potable et usée)	425,86 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	125,64 \$
1418	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	37,28 \$
1446	DENIS LALUMIÈRE (déplacements et repas de janvier et février 2019)	129,96 \$
1498	GROUPE TI	424,89 \$
	TOTAL	51 329,58 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2019-04-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 1^{er} avril 2019

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 1^{er} avril 2019.

M. Richard Picard informe les citoyens que le déneigement a coûté 10 % de plus qu'en 2018.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

DOSSIERS	RESPONSABLES	
Infrastructures municipales	Gaétan	Julie
Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	Julie	Denis
Services de proximité, développement et tourisme	Marc	Isabelle
Communications et participation citoyenne	Isabelle	Marc
Vie communautaire, éducation, loisirs et culture	André	Richard
Finances, budget et taxation	Richard	Denis
Urbanisme et environnement	Denis	André
Sécurité publique	Denis	Gaétan

Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

La première rencontre de négociation pour la nouvelle convention collective a eu lieu le 29 mars 2019. Les deux parties ont déposé leurs propositions respectives.

Services de proximité, développement et tourisme

Parc du Lac Aylmer :

- Préparation de la programmation des activités estivales 2019;
- Vision à long terme : faire une évaluation des besoins futurs.
- Une étude de caractérisation a été demandée à RAPPEL afin de localiser les milieux exceptionnels pour de futurs sites de camping ainsi qu'identifier ce qui doit être protégé sur le site.

Transport collectif :

- Nette diminution des transports en 2018.
- Les élus responsables du dossier regardent pour la complémentarité du service des transports collectifs avec les autres municipalités de la MRC.
- Parution dans le prochain Stratford Info pour mieux faire connaître le service.

Communication et participation citoyenne

Site Web :

Le site Web est sur le point d'être finalisé.

Plan de développement :

La démarche sera lancée bientôt.

Soirée Reconnaissance aux bénévoles:

Le 12 avril 2019 au Parc du lac Aylmer aura lieu une soirée festive pour remercier les bénévoles. Deux prix Hommage au bénévolat Gilles-Poulin seront remis.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

École Dominique-Savio :

- Recherche de solutions afin de régler le problème d'espace à l'école.
- Une demande d'agrandissement a été faite auprès de la Commission scolaire. Cette option ne semble pas possible dans le contexte actuel.

- La possibilité d'un partenariat école-municipalité pour une solution temporaire a fait l'objet de discussions avec la Commission scolaire. Le projet est toutefois mis de côté faute de financement de la part du ministère de l'Éducation

Conseil de l'Environnement et de la Culture de Stratford :

Spectacle de Rébecca Lussier de la municipalité de Fontainebleau (semi-finaliste – LA VOIX-2018), samedi 6 avril à la salle de la Fabrique. L'admission sera de 15 \$.

Loisirs :

Les pistes de ski de fond et la patinoire ne sont plus entretenues.

Urbanisme et environnement

Comité consultatif en environnement :

- Suite à l'appel de candidatures, cinq personnes ont démontré leur intérêt. Une première rencontre aura lieu sous peu.

Compostage :

Nous allons recevoir les bacs bruns vers la fin du mois d'avril. Ils seront livrés au début du mois de mai 2019.

Ouverture d'une carrière de granit :

La municipalité a été consultée pour l'ouverture d'une carrière de granit sur les terres publiques entourant le lac Elgin. La position du conseil est de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de refuser cette demande, compte tenu des risques qu'elle comporte : bruit, dommages environnementaux, etc. Si le promoteur souhaite aller quand même de l'avant, il devra y avoir une consultation publique.

Sécurité publique

- Les élus ont reçu une formation sur le plan des mesures d'urgence en mars. La date limite afin d'établir ce plan est octobre 2019.

2- Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

Aucune demande d'autorisation de remboursement n'est présentée.

2.2 Radiation d'une mauvaise créance – location Domaine Aylmer

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 25 février 2015 entre la Municipalité du Canton de Stratford et l'Hôtel Scotstown 2006 inc. pour l'exploitation des activités de restauration au Domaine Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a demandé que soit résiliée cette entente avant terme, soit le 1^{er} mai 2017, ne pouvant rencontrer ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, les deux (2) parties ont conclu de résilier le bail et de se donner quittance mutuellement;

CONSIDÉRANT QU'un solde demeure impayé suite à la résiliation de l'entente;

Il est proposé par M. Marc Cantin

Et résolu

D'AVISER la firme Raymond Chabot Grant Thornton que la Municipalité du Canton de Stratford désire radier ce compte, au montant de 4 923,39 \$.

2019-04-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 ClicSÉQUR – Revenu Québec – responsable des services électroniques

CONSIDÉRANT QUE ClicSÉQUR est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert aux entreprises par un fournisseur de services (actuellement le ministère du Revenu du Québec);

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par les ministères et organismes sont des services électroniques fournis aux entreprises par chacun d'eux et accessibles à partir de ClicSÉQUR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après « Municipalité ») détient un compte ClicSÉQUR;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des services électroniques représente la Municipalité auprès du fournisseur de service ainsi que des ministères et organismes pour toute transaction relative au dossier du demandeur, incluant la communication de renseignements confidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la responsable actuelle, Mme Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière a quitté ses fonctions le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Laverdure est la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
Et résolu

D'AUTORISER Mme Lyne Laverdure à titre de représentante de la Municipalité auprès de ClicSÉQUR.

2019-04-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Autorisation signataires des effets bancaires

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Manon Goulet;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Laverdure occupe le poste de directrice générale officiellement ce 1^{er} avril 2019;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
Et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Stratford autorise le maire, M. Denis Lalumière ainsi que la directrice générale, Mme Lyne Laverdure, à signer tous les chèques et documents relatifs au bon fonctionnement, et ce, pour et au nom de la municipalité.

QUE le conseiller, M. Richard Picard, soit autorisé à signer tous les chèques et documents relatifs au bon fonctionnement de la Municipalité en l'absence du maire, M. Denis Lalumière.

QUE la directrice générale adjointe, Mme Sofie Maheux, ainsi que l'adjointe, Mme Nathalie Bolduc, soient également autorisées à signer tous les chèques et documents relatifs au bon fonctionnement de la municipalité.

2019-04-07

3- Infrastructures municipales

3.1 Devis d'appel d'offres – excavatrice hydraulique sur roues de 14 tonnes

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de procéder à l'acquisition d'une excavatrice hydraulique sur roues de 14 tonnes (ci-après « excavatrice »);

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a préparé un devis d'appel d'offres pour cet achat en collaboration avec le chef du service des travaux publics et le cabinet d'avocats Monty Sylvestre;

CONSIDÉRANT QUE les élus désignés par le conseil pour la préparation de cet appel d'offres ont pris connaissance du devis et s'en trouvent satisfaits;

Il est proposé par M. Gaétan Côté
Et résolu

D'ACCEPTER le devis d'appel d'offres pour l'achat de l'excavatrice tel que proposé;

DE DÉPOSER le devis de l'appel d'offres au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

2019-04-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2 Chlorure de calcium – choix du fournisseur

RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Heure : 13 h 35

PRÉSENCES :

Éric Côté, chef du service des
travaux publics _____

Gaétan Côté, conseiller _____

Denis Lalumière, maire _____

Lyne Laverdure _____

Manon Goulet, directrice générale _____

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES :

Soumissionnaires	Montant de la soumission (taxes incluses)
Somavrac c.c.	32 296,61 \$
Les Entreprises Bourget inc.	33 250,64 \$
Transport Adrien Roy & Filles inc.	30 458,60 \$

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions suite à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les trois (3) soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle de Transport Adrien Roy & Fille inc.;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
Et résolu

DE RETENIR la soumission de Transport Adrien Roy & Filles inc. au montant de 30 458,60 \$ taxes incluses pour l'achat et l'épandage de 76 125 litres de chlorure de calcium sur une distance de 36,315 km.

2019-04-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.3 Pierres concassées – choix du fournisseur

RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Heure : 14 h

PRÉSENCES :

Éric Côté, chef du service des travaux publics

Gaétan Côté, conseiller

Lyne Laverdure

Manon Goulet, directrice générale

Martin Jolicoeur, Excavation Gagnon & Frères inc.

Gilles Bernier, Groupe Nadeau inc.

Nicolas Bolduc, Excavation Bolduc

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES :

Soumissionnaires	Montant de la soumission (taxes incluses)
Excavation Gagnon & Frères inc.	77 038,98 \$
M. Labrecque Inc.	83 247,65 \$
Groupe Nadeau inc.	77 556,39 \$
Excavation Bolduc	74 969,45 \$
Pavage Centre-Sud	98 924,49 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder, comme par les années passées, à l'achat de 4 500 tonnes de pierres concassées;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions suite à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les cinq (5) soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle d'Excavation Bolduc;

Il est proposé par M. Gaétan Côté

Et résolu

DE RETENIR la soumission d'Excavation Bolduc au montant de 74 969,45 \$ taxes incluses.

DE PROCÉDER à l'achat auprès de ce fournisseur de 4 500 tonnes de pierres concassées MG20-B modifié, conditionnellement à la remise d'une analyse granulométrique et qualitative récente (moins d'un an) conforme aux exigences du MTQ.

2019-04-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4- Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

4.1 Création d'un poste d'opérateur/opératrice en traitement des eaux

CONSIDÉRANT QUE le service d'aqueduc et d'égout de la Municipalité du Canton de Stratford (ci-après « Municipalité ») doit être assuré pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT que ce service requiert une personne détenant des certifications de qualification qui répondent aux normes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur adjoint, M. René Croteau, de la Municipalité prend fin le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur adjoint sera aboli au départ de M. René Croteau;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
Et résolu;

DE CRÉER le poste d'opérateur/opératrice en traitement de l'eau potable et des eaux usées;

QUE le poste d'opérateur/opératrice soit placé sous la responsabilité du chef du service des travaux publics;

2019-04-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Services de proximité, développement et tourisme

5.1 Facture de RAPPEL pour la caractérisation du site du parc du Lac-Aylmer : affectation du surplus

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du site du parc du Lac-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit évaluer les possibilités et les contraintes liées à l'utilisation de ce site et à son développement futur;

CONSIDÉRANT QU'une telle évaluation nécessite au point de départ une caractérisation du milieu physique;

CONSIDÉRANT QUE la dernière caractérisation du site date de plusieurs années et qu'elle doit par conséquent être mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'une telle caractérisation doit être effectuée par des ressources compétentes dans ce domaine;

CONSIDÉRANT le mandat confié par la municipalité à RAPPEL – Coop de solidarité en protection de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit par RAPPEL répond aux attentes de la Municipalité;

Il est proposé par M. Marc Cantin
Et résolu

D'ACCEPTER le rapport déposé et d'acquitter les honoraires de RAPPEL, au montant de 9 400 \$;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

2019-04-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Communications et participation citoyenne

7- Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

8- Finances, budget et taxation

8.1 États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

ATTENDU QUE l'auditeur externe a déposé les rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE toutes les explications ont été fournies à la satisfaction des membres du Conseil;

Il est proposé par Richard Picard
Et résolu

D'ACCEPTER les rapports financiers 2018 préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

2019-04-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.2 Projet de règlement d'emprunt n° 1162 : Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition d'une excavatrice neuve et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1162 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT L'ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE NEUVE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Gaétan Côté, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement n° 1162 autorisant l'acquisition d'une excavatrice neuve et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'achat d'une excavatrice neuve, une de dépense de 285 000 \$ de même qu'un emprunt de 285 000 \$ remboursable sur quinze (15) ans. Ce règlement prévoit aussi que le remboursement de l'emprunt sera effectué au moyen d'une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, un projet du Règlement n° 1162 est déposé au conseil.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire l'acquisition d'une excavatrice pour le service des travaux publics de la Municipalité du Canton de Stratford;

ATTENDU QUE le coût de cette acquisition est estimé à deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars (285 000 \$) taxes nettes, incluant les frais de financement et imprévus;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût de cette acquisition;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019 et que copie du projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition dûment faite par
Et résolu

QUE le Règlement portant le n° 1162 soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir une excavatrice neuve, tel que plus amplement décrit aux documents d'appel d'offres joints au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars (285 000 \$), tel que plus amplement détaillé à l'estimation des coûts préparée par Mme Lyne Laverdure, directrice générale, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil autorise à emprunter une somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars (285 000 \$), sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement du capital des échéances annuelles de l'emprunt il est, par le présent règlement, durant le terme de l'emprunt, imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

9- Urbanisme et environnement

9.1 Projet de règlement n° 1160 modifiant le règlement de zonage n° 1035 afin de bonifier la réglementation

**PROJET RÈGLEMENT N° 1160 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1035
AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 1035;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT N° 1160 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1035 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément aux *articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire le 3 juin, à 19 h, au 165 avenue Centrale Nord, Stratford;

QUE le conseil municipal mandate la Directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2019-04-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

PROJET DE RÈGLEMENT N° 1160 modifiant le RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1035 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives aux roulettes temporaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire retirer les dispositions en lien avec le comblement de fossé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire autoriser le recyclage et la valorisation de résidus de béton, ciment et asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire inclure des dispositions en lien avec les entrées de chemins privés.

CONSIDÉRANT QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 4 mars 2019;

Sur proposition dûment faite par
Et résolu

QUE le projet de Règlement portant le n° 1160 soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage no 1035 comme modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 9.6 intitulé Cas d'application est modifié afin d'ajouter à la suite ce qui suit :

- l'entrée permettant l'accès à la voie publique d'un chemin privé.

ARTICLE 3

L'article 9.8 intitulé Catégories d'entrées est modifié afin d'ajouter à la suite ce qui suit :

- entrée de chemin privé.

ARTICLE 4

La grille des spécifications feuillet 3 / 8 est modifiée afin d'inclure la note N57 au niveau de l'extraction pour la zone Ru-1 :

N57 : Uniquement les carrières, sablières et gravières qui étaient en activité avant l'entrée en vigueur du présent règlement de zonage et qui le sont encore. Pour le lot 5 643 741, le recyclage et la valorisation de résidus de béton, ciment et asphalte sont autorisés.

ARTICLE 5

Le cinquième alinéa de l'article 8.2.2 est remplacé par ce qui suit :

Une roulotte temporaire est autorisée pour la période du 15 juin au 15 septembre d'une même année sur un terrain sur lequel nous retrouvons une résidence.

ARTICLE 6

L'article 9.15 intitulé Dispositions relatives au comblement de fossé, de même que les articles 9.15.1 à 9.15.3 y faisant référence, sont abrogés.

ARTICLE 7

L'article 9.3 intitulé 9.3 Coûts reliés à la construction, à l'élargissement ou à la réfection d'une entrée charretière ou d'un comblement de fossé est remplacé par ce qui suit :

9.3 Coûts reliés à la construction, à l'élargissement ou à la réfection d'une entrée charretière

Tous les travaux reliés à la construction, à l'élargissement ou à la réfection d'une entrée charretière incombent entièrement aux propriétaires riverains à l'exception des cas où la Municipalité exécute des travaux sur le chemin et que ces travaux nécessitent la réfection de l'entrée ou du fossé.

ARTICLE 8

L'article 2.7 intitulé Terminologie est modifié afin de retirer la définition Comblement de fossé.

ARTICLE 9

L'article 2.7 intitulé Terminologie est modifié afin de modifier la définition de

Réfection qui se lira maintenant comme suit :

Réfection : (Disposition relative à l'accès à la voie publique, entrée charretière) action de refaire, de réparer ou de modifier une entrée charretière visant un accès à la voie publique.

ARTICLE 10

L'article 9.2 intitulé Dispositions générales est remplacé par ce qui suit :

Dans le cas où une personne désire effectuer des travaux de construction, de réfection ou d'entretien susceptibles de modifier l'écoulement des eaux de drainage, au niveau d'un accès donnant sur une route gérée par le ministère des Transports du Québec, elle doit au préalable obtenir toute autorisation du ministre responsable requise en vertu de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9). Cette dernière établit les responsabilités du ministre relativement à tout ce qui concerne l'entretien et l'amélioration de la voirie.

Dans tous les cas, la personne voulant utiliser un terrain qui nécessite un accès à un chemin municipal doit, avant de construire cet accès, obtenir l'autorisation de la Municipalité. La Municipalité détermine la localisation et les exigences de construction de cet accès.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9.2 Modifications au règlement n° 1034 sur les permis et certificats – projet de RÈGLEMENT n° 1161

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, André Therrien, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 1034 afin d'inclure les dispositions relatives aux plans d'implantation.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté le règlement sur les permis et certificats n° 1034 et qu'il est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire inclure des dispositions relatives aux plans d'implantation;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification du règlement sur les permis et certificats ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 1^{er} avril 2019;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement sur les permis et certificats n° 1034 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le premier paragraphe du paragraphe d) de l'article 4.3.2 est modifié et se lira maintenant comme suit :

À la demande de l'inspecteur en urbanisme, un plan d'implantation doit lui être soumis. Ce plan doit être fait par un arpenteur-géomètre et exécuté à une échelle de

1:500 du ou des bâtiments sur l'emplacement sur lequel le demandeur projette la construction, indiquant les renseignements pertinents, parmi les suivants :

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

9.3 Fonds de développement du territoire (FDT) - appui

CONSIDÉRANT la demande du Conseil de l'Environnement et de la Culture de Stratford faite au FDT de la MRC et les lettres d'appui au projet émises par Le Comité de Gestion de la paroisse St-Gabriel, Les Loisirs St-Gabriel de Stratford Inc. et l'École Dominique-Savio;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'achat d'équipements de scène, d'éclairage et de son ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements seront disponibles pour les organismes de la Municipalité et permettront la tenue de spectacles culturels ou corporatifs à être tenus dans différents lieux, grâce à leur mobilité;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture
Et résolu

D'APPUYER la demande du Conseil de l'Environnement et de la Culture de Stratford;

DE RENDRE disponible, une somme de 8,930 \$, tel que stipulé dans la demande;

DE PUISER cette somme dans le surplus accumulé.

2019-04-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Engagement à contribuer aux dépenses relatives au projet de caractérisation des berges du lac Aylmer par les municipalités riveraines du Lac

ATTENDU QUE les municipalités riveraines du lac Aylmer ont convenu de procéder à la caractérisation des berges de ce lac afin d'obtenir un portrait comparable pour toutes les municipalités riveraines et pouvoir intervenir, à moyen ou à long terme, pour améliorer la qualité de l'eau du lac Aylmer;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Disraeli s'est portée volontaire pour être le porteur de ce dossier et, qu'en ce sens, elle a embauché, pour la saison estivale, deux (2) stagiaires/étudiants qui seront responsables de la caractérisation des berges du lac Aylmer pour les municipalités suivantes :

- Paroisse de Disraeli (pour l'ensemble de ses riverains ou fiches d'évaluation)
- Beaulac-Garthby (pour l'ensemble de ses riverains ou fiches d'évaluation)
- Ville de Disraeli (pour l'ensemble de ses riverains ou fiches d'évaluation)
- Canton de Stratford (pour une partie de ses riverains, selon la liste qu'elle nous fournira)

ATTENDU QU'il a été convenu que le salaire des stagiaires/étudiants sera de 15 \$ l'heure, à raison de 35 heures/semaine, pour une durée de 15 semaines (du 6 mai au 16 août 2019);

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Disraeli verra à fournir aux stagiaires/étudiants le matériel et les équipements nécessaires (papeterie, ordinateur, etc.) à la réalisation de leur mandat, et défraiera les coûts engendrés;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Disraeli fournira à chacune des municipalités participantes au projet un rapport détaillé des dépenses à répartir entre elles;

ATTENDU QU'il a été convenu, lors des rencontres des élus représentant les municipalités riveraines, de répartir tous les coûts engendrés pour la réalisation de ce projet entre les municipalités participantes, en proportion des propriétés (fiches d'évaluation) qui seront caractérisées sur chacun des territoires;

ATTENDU QUE chacune des municipalités devra nommer ces deux stagiaires/étudiants, soit Messieurs Raphael Bernier et Samuel Charland, à titre d'inspecteur-adjoint, afin qu'ils soient autorisés à visiter les propriétés municipales de chacun des territoires;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture
Et résolu

D'ACCEPTER de payer la juste part qui reviendra à la Municipalité de tous les coûts engendrés pour la réalisation du projet détaillé dans le préambule de la présente résolution, le tout en proportion du nombre de propriétés (fiches d'évaluation) qui seront caractérisées sur son territoire;

DE NOMMER Messieurs Raphael Bernier et Samuel Charland, stagiaires/étudiants(tes), au titre d'inspecteur-adjoint de la Municipalité du Canton de Stratford, afin qu'ils soient autorisés à visiter les propriétés de la Municipalité, dans le cadre du projet de caractérisation des berges du lac Aylmer;

DE S'ENGAGER À fournir aux stagiaires/étudiants la liste des propriétés à visiter au début du projet.

2019-04-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.5 CPTAQ : Exclusion de la zone agricole de 2 secteurs

La Municipalité a reçu une réponse négative à sa demande d'exclure certains terrains de la zone agricole pour les inclure dans une zone de villégiature.

10- Sécurité publique

10.1 Projet de regroupement des services d'incendie du secteur sud de la MRC des Appalaches : inventaire des équipements et évaluation des bâtiments

ATTENDU que sept municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches (MRC) et la municipalité de Stratford étudient la possibilité de créer une régie pour les services incendies;

ATTENDU que dans la poursuite de la démarche d'implantation d'une régie, l'inventaire des équipements des services incendies et l'évaluation des bâtiments doivent être réalisés;

ATTENDU que la mise à jour de l'étude financière et l'élaboration des budgets proforma 2020-2024 sont également nécessaires;

ATTENDU que la MRC des Appalaches assure la coordination du projet;

ATTENDU que le coût relié à l'inventaire et à la réalisation des budgets proforma s'élève à 22 152,37 \$;

ATTENDU que la MRC a reçu une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de 11 786 \$ dans le but de réaliser cette démarche;

ATTENDU que le coût résiduel non subventionné sera assumé par les huit municipalités participantes, à parts égales;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Côté
Et résolu

QUE la municipalité de Stratford s'engage à participer financièrement pour la réalisation de l'inventaire des équipements des services incendies et l'évaluation des bâtiments, ainsi que la mise à jour de l'étude financière et l'élaboration des budgets pro forma 2020-2024, pour un total de 1 295,80 \$.

2019-04-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11- Affaires diverses

12- Liste de la correspondance

- Ville de Disraeli
- Lettre de M. Robert Hallé

Invitations :

- Date : 10 et 11 avril 2019 : Hydro-Québec : période d'information et consultation sur le tracé proposé – Ligne Appalaches- Maine
- Date : 14 mai 2019 : Programmation des chantiers routiers 2019-2020 pour le territoire de la MRC du Granit

Demandes de commandites :

- 27 avril 2019 : Gala Reconnaissance employés et employeurs
- Polyvalente de Disraeli : Gala Méritas 2018-2019

Attendu que certains étudiants proviennent de Stratford ;

Attendu que la Municipalité de Stratford désire encourager l'effort et la persévérance chez les jeunes;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
Et résolu

DE soutenir financièrement l'activité « Gala Méritas 2018-2019 », et ce, pour un montant de 100 \$.

2019-04-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

13- Période de questions

Le maire, Monsieur Denis Lalumière, répond aux questions des citoyens présents.

14- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Lyne Laverdure, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux

prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce premier (1^{er}) jour d'avril 2019.

15- Levée de la session régulière

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 21 h 37.

2019-04-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

Lyne Laverdure
Directrice générale et secrétaire